



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 décembre 2008

PRESIDENT : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, Mme Martine ARNAL, M. Jean-Philippe MALLE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean Roch GAILLET, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Ludovic JAMET, M. Gilles CURTI, M. Philippe LEQUAIN, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Christian MAMY (représentant de M. Edmond GRONDIN), M. Etienne ERASIMUS, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Magali ORDAS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Roland de HEAULME)

Absents excusés :

M. Edmond GRONDIN représenté par M. Christian MAMY ;
M. Arnaud MERCIER ;
M. Roland de HEAULME pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 4 décembre 2008

Date d'affichage de la convocation : 7 décembre 2008

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

N° de l'ordre du jour :

2008.12.04 : Convention d'objectifs et de moyens pour l'adhésion de la Communauté de communes Versailles Grand Parc à la Caisse d'Entraide du Personnel de la ville de Versailles.

□ **M. Jacques BELLIER, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

La communauté de communes ne dispose pas d'une structure de soutien et d'action sociales en faveur de son personnel. Seule une partie des agents de Versailles Grand Parc, mutés ou transférés par la ville de Versailles à la communauté de communes, continue à bénéficier de leur adhésion à la caisse d'Entraide du Personnel de la ville. Dans un souci d'équité, il est donc proposé aux membres du conseil d'autoriser le Président à signer une convention d'adhésion à la caisse d'entraide, permettant à l'ensemble du personnel de Versailles Grand Parc de bénéficier de prestations sociales.

La Caisse d'Entraide du personnel de la ville de Versailles est une association loi 1901, qui propose à ses adhérents:

- Aide et accompagnement des agents en difficulté financière,
- Remise de primes, cadeaux lors d'événement familiaux ou professionnels (naissances, décès, médailles du travail ...),
- Organisation de manifestations telles que l'arbre de Noël des enfants du personnel.

Pour financer ces activités, la Caisse d'Entraide perçoit d'une part, un droit d'adhésion librement consenti par chacun des agents. Cette adhésion ouvre droit à des prestations complémentaires comme par exemple les voyages organisés destinés au personnel.

La caisse d'entraide perçoit d'autre part une subvention de la collectivité justifiée par sa mission à caractère d'intérêt général.

Le montant de la subvention est fixé annuellement et basé sur les prestations réellement mises en œuvre. Au titre de l'année 2008, le montant est estimé à 712.50€

Compte tenu du montant de cette subvention, il y a lieu de formaliser cette aide par une convention d'objectifs et de moyens.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le conseil communautaire :

- 1) *Approuve la convention d'objectifs et de moyens pour l'adhésion de la Communauté de communes Versailles Grand Parc à la Caisse d'Entraide qui sera effective dès sa signature.*
- 2) *autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention précitée ;*
- 3) *dit que la dépense est inscrite au budget primitif 2008 - chapitre 011 « charges à caractère générale » - sous-fonction 020 « administration générale » - nature 6281 « concours divers (cotisations...) ».*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 31

Suffrages exprimés : 32 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le président



François de MAZIÈRES
Maire de Versailles

